

L'étiquetage des aliments

COMMENT BIEN LIRE UNE ÉTIQUETTE ?

La loi impose un certain nombre de règles quand à la présentation des informations pour la vente des aliments. Cela passe par un étiquetage précis.



Image du site :

<http://les.cahiers-developpement-durable.be/outils/comprendre-une-etiquette/>

Voici un site qui en présente les règles

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Etiquetage-des-denrees-alimentaires>

L'étiquetage des aliments

Parmi les informations celles qui correspondent à la « durabilité »

DLC : Date limite de consommation

Elle est indiquée sur les produits alimentaires périssables et emballés : viandes déjà découpées, yaourts, jambon....

Lorsque la date est dépassée, manger ces produits vous expose à des problèmes de santé....

Cette date ne doit donc pas être dépassée.....



Quelquefois les producteurs s'imposent des marges par rapport au dates réelles.....

Le produit ne peut pas être proposé à la vente le lendemain de la DLC, auquel cas le vendeur risque des amendes....

L'étiquetage des aliments

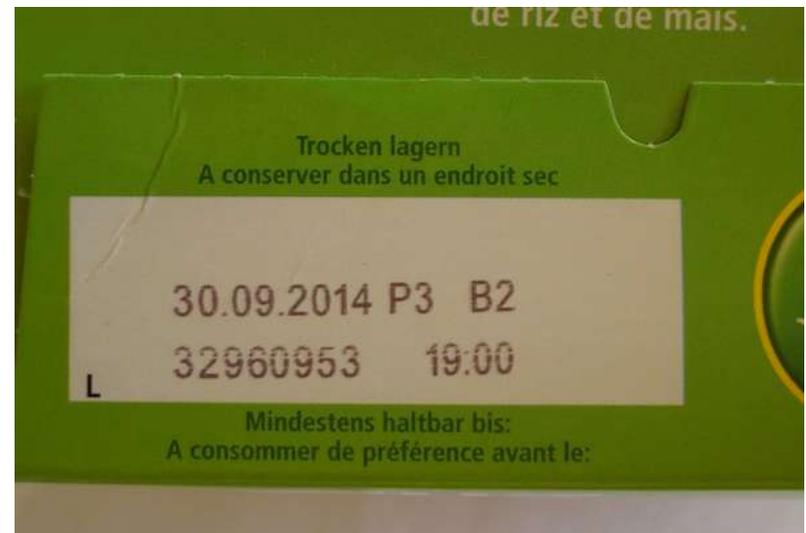
DLUO : Date limite d'Utilisation Optimale

La date limite d'utilisation optimale est une date indicative.

Une fois la date dépassée, le produit perd de ses qualités gustatives ou nutritives

Baisse de la teneur en vitamines....
mauvais goût....

mais n'est pas dangereux pour la santé



Proposer un produit à la vente après la DLUO, n'est pas une infraction....